
Lettre du représentant Le Carpentier, datée de Carentan, informant la Convention de la situation militaire et politique en Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, datée de Carentan, informant la Convention de la situation militaire et politique en Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 437;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0437_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

rebelles. Il me semble que Fougères devrait être le point sur lequel il conviendrait de les porter.

« Signé : VERGNES.

« P.-S. La marche des rebelles est sans doute la suite de la reprise d'Ancenis par l'armée de l'Ouest.

« Certifié conforme :

« Signé : LAFOSSE.

« Certifié conforme à l'expédition à nous adressée par le département de la Manche,

« LE CARPENTIER. »

V.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au Président de la Convention nationale (1).

« Carentan, le 3^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Maintenant que des mesures aussi sages que rapides sont prises pour assurer la défense de nos côtes et faire face à un parti de rebelles qui s'est porté, par un mouvement inopiné, dans le département d'Ille-et-Vilaine, je puis mieux vous instruire que notre collègue Pocholle, représentant du peuple à Rennes, par une dépêche en date du 19 octobre, nous annonça que les rebelles de la Vendée étaient presque aux portes de cette ville, et demandait de prompts renforts, tant aux représentants du peuple dans le Calvados, qu'au général Peyre et à nous. Mon collègue Garnier était alors en route pour se rendre à Granville; je me trouvais à Valognes. Je fis sur-le-champ la proclamation que je vous adresse, avec un arrêté à la suite. La garde nationale de cette ville remit aussitôt ses fusils au bataillon du contingent, et ce corps fut armé spontanément. Deux bataillons qui venaient de quitter Cherbourg et les côtes, par ordre du ministre de la guerre, le 6^e de la Côte-d'Or et celui de la Réunion, se trouvant à ma disposition par le plus heureux hasard, furent aussitôt destinés à marcher vers Rennes, d'autant plus qu'ils avaient été remplacés à Cherbourg par le 6^e bataillon de la Manche, et, au fort de la Hougue, un de la Somme. Ensuite, d'après l'offre du district, le 19^e bataillon des chasseurs à pied qui devait être remplacé dans le service de la même garnison par les 3 bataillons bien armés de la garde nationale, fut ajouté aux deux premiers bataillons, et tous reçurent ordre de se rendre à Avranches pour, avec un détachement des hussards du 8^e régiment, et le nombre des gardes nationales des districts d'Avranches et de Mortain qui serait jugé nécessaire, être organisés en corps d'armée, et fondre avec ordre et rapidité sur les rebelles qui infestent le département d'Ille-et-Vilaine.

« Ces dispositions faites, je me suis rendu à Coutances auprès de mon collègue Garnier, nous avons concerté nos mesures ensemble : il va se charger de l'organisation de l'armée, et moi je retourne à Cherbourg afin de nous mettre en mesure de tous côtés.

« Cet événement, comme tous les autres, tournera encore au profit de la République; il en résulte déjà de grands avantages, la remise des fusils des gardes nationales résidentes aux bataillons des contingents, et un plus grand approvisionnement pour les magasins militaires. Des fusils nous ont été envoyés, avec des pièces de campagne, par nos collègues à Caen, et le contingent du district de Coutances va venir renforcer encore la garnison de Cherbourg.

« A ce moyen, citoyen Président, nous allons à la fois porter des coups sûrs aux restes de la Vendée qui se sont réfugiés dans l'Ille-et-Vilaine, et mettre nos côtes à l'abri de toute insulte.

« Le comité de Salut public, auquel j'ai rendu compte de toutes mes opérations, aussitôt qu'elles ont été faites, vous aura sans doute prévenu de ces dispositions, ainsi que de la prise d'une de nos frégates par l'Anglais, à la vue de Cherbourg.

« Il ne me reste à ajouter qu'un mot qui vous donnera une juste idée du courage des citoyens de ces contrées, c'est qu'après la prise de cette frégate, les bords de la mer étaient couverts au loin d'une immense quantité d'hommes armés, et que si, comme on me l'a rapporté à Valognes où j'opérais alors, la mer eût été de glace, Londres appartenait à présent à la République française.

« J'ai écrit au comité de Salut public pour lui rendre compte de cet événement : il est nécessaire que le ministre de la marine nous envoie d'autres frégates.

« Cet excès d'audace de la part de l'Anglais nous tient dans une surveillance continuelle, et cette surveillance, jointe à notre force, doit ôter tout sujet d'inquiétude à la Convention nationale. Comme la République entière, le département de la Manche saura exterminer d'un bras l'ennemi intérieur, et de l'autre anéantir le despotisme et ses satellites.

« LE CARPENTIER. »

« P.-S. Des prêtres émigrés sont arrêtés presque tous les jours dans ce département : la guillotine en fait une justice aussi prompte que fréquente; deux vont encore tomber sous le glaive de la loi à Coutances, et nous faisons la chasse aux autres sans interruption.

« Si les prêtres viennent se jeter ici sous la guillotine, les nobles émigrés ne sont pas si hardis. Dernièrement un ancien officier, nommé Dagobert, rentré d'Angleterre en France, a été pris dans un grenier et s'est fait sauter la cervelle pour n'avoir pas le col coupé. Je poursuis ceux où il avait trouvé asile et ils seront aussitôt traduits au tribunal révolutionnaire s'il y a lieu.

« Mon collègue Garnier vous donnera des nouvelles du département de l'Ille-et-Vilaine, vu sa proximité et l'activité de communications qui sont établies. »

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Cherbourg, carton 5/17, liasse 2.